



Autorisation parentale obligatoire pour
L'ASSOCIATION SPORTIVE
Année 2021-2022

Merci de bien vouloir rendre ce document accompagné du **chèque de 15 euros** nécessaire à la prise de licence à l'ordre de : **association sportive du Lycée des Calanques**.

N'oubliez pas de préciser le nom de l'élève et la classe au dos du chèque.

Je soussigné(e) Mme / M., responsable légal,

Autorise l'élève Nom : Prénom :

scolarisé en classe de : Né le : Interne / DP / Externe

adresse mail pour être joint : Tél :

à pratiquer, dans le cadre de l'Association Sportive, les activités sportives suivantes (merci de cocher) :

- ☐ Vélo Tout Terrain
 - ☐ kayak de mer
 - ☐ sauvetage sportif
- } Seulement si votre enfant sait nager 50 m en eau profonde.
- ☐ autres activités qui seront programmées ponctuellement (cross, tournoi interne, etc...).
 - ☐ à participer à des COMPETITIONS scolaires dans le cadre UNSS (Union nationale du sport Scolaire)

DATE ET SIGNATURE :

Ces activités se dérouleront le plus souvent le mercredi après midi (13h15-16h30 environ) ainsi qu'occasionnellement sur la pause déjeuner. Il est possible à titre individuel de prendre une assurance complémentaire.

Olivier ARNAUD, Professeur d'EPS.